



Rue Bel-Air, 24

Tél. : +32(0)67.49.18.26

7190 ECAUSSINNES-D'ENGHIEN

Fax : +32(0)67.49.18.29

# INVENTAIRE AMIANTE

EN VUE DE

( ) DEMOLITION

(X) TRANSFORMATION



Adresse du site inventorié : Rue de Bosnie 127 à 143  
1060 Bruxelles

Référence de l'inventaire : WAS2401-03 FW

Coordinateur technique :

Je, soussigné, ing. F. WANLIN, déclare que les informations reprises dans le présent inventaire sont complètes et exactes.

Fait à Ecaussinnes, le 12/12/2017

Signature du coordinateur technique :

Responsable de la gestion de l'amiante - Propriétaire :

Je soussigné, PIERRE GENOT, Directeur - Gérant, déclare avoir pris connaissance du présent inventaire amiante et de ses conclusions.

Fait à Bruxelles, le 21.1.17 /2017- Signature :

E-mail : info@wascos.be  
T.V.A.: BE 0473.021.884

R.P.M. Mons

Pierre GENOT  
Directeur - Gérant

Internet : www.wascos.be  
ONSS : 1296836-64/10

## **Table des matières**

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>2</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1. DESCRIPTION GENERALE .....	3
a) Dénomination du bâtiment et/ou des parties concernées par l'inventaire : .....	3
b) Objet : .....	3
c) Donneur d'ordre : .....	3
d) Réalisation : .....	3
e) Laboratoire : .....	3
f) Date(s) de visite sur place : .....	3
g) Dates de réalisation de l'étude : .....	3
h) Personnes de contact : .....	4
1.2. PORTEE DE LA MISSION .....	4
a) Etendue géographique exacte de la mission : .....	4
b) Historique du bâtiment : .....	4
1.3. RESERVES EVENTUELLES .....	4
a) Réserves générales .....	4
b) Réserve d'accessibilité .....	4
1.4. DESCRIPTION DE LA METHODE UTILISEE POUR DRESSER L'INVENTAIRE : .....	5
a) Manière de prendre des échantillons : .....	5
b) Outils dont dispose l'enquêteur : .....	5
c) Marquage et repérage sur le terrain : .....	6
d) Nombre d'échantillons à prélever .....	6
e) Analyse en laboratoire : .....	6
1.5. EVALUATION GENERALE DES RISQUES .....	7
<b>2. RECOMMANDATIONS ET PROGRAMME DE GESTION .....</b>	<b>7</b>
<b>3. RESULTATS .....</b>	<b>8</b>
3.1. FICHE DESCRIPTIVE DES MATERIAUX SUSPECTS .....	8
3.2. TABLEAU RECAPITULATIF DES APPLICATIONS AMIANTEES .....	12
<b>4. ANNEXES .....</b>	<b>13</b>
4.1. MATERIAUX ECHANTILLONNES AVEC ANALYSE NEGATIVE .....	13
4.2. RAPPORTS D'ANALYSES .....	14
4.3. MISE SUR PLANS SCHEMATIQUE DES APPLICATIONS .....	15

**Il a été repéré des matériaux contenant de l'amiante.**

## 1. Introduction

### 1.1. *Description générale*

a) Dénomination du bâtiment et/ou des parties concernées par l'inventaire :

Le présent inventaire porte sur l'ensemble des locaux des bâtiments – Rue de Bosnie 127 à 143.

Seuls certains logements ont été visités.

Logements visités :

- 127 – 3<sup>e</sup> étage
- 137 – 2<sup>e</sup> étage
- 137 – 3<sup>e</sup> étage

b) Objet :

Il s'agit d'un inventaire amiante destructif, réalisé conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 avril 2008 ainsi qu'aux Arrêtés royaux du 16 mars 2006 (M.B. du 23 mars 2006) et du 8 juin 2007, relatifs à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante.

c) Donneur d'ordre :

Le bureau d'études et de contrôles WASCOS a effectué une visite de l'immeuble susmentionné à la demande du Foyer du Sud – Rue de la Source, 18 – 1060 Saint-Gilles.

d) Réalisation :

Au nom de la sprl WASCOS, Mr François WANLIN, ing. a effectué l'inventaire en qualité d'opérateur, d'inspecteur et de coordinateur technique.

e) Laboratoire :

L'analyse des échantillons prélevés a été réalisée par le laboratoire agréé SGS cf. aux dispositions de l'Arrêté Royal du 31 mars 1992 (MB du 22 avril 1992).

f) Date(s) de visite sur place :

Date de visite de l'inspecteur : 13 octobre 2017

g) Dates de réalisation de l'étude :

Date début de mission : 13 octobre 2017

Date de remise du rapport d'inventaire au donneur d'ordre : 12 décembre 2017

Rue de Bosnie 127 à 143

**Rapport d'Inventaire Amiante**

h) Personnes de contact :

Mr Tierno Balde – Foyer du Sud – Accompagnant lors de la visite

## 1.2. **Portée de la mission**

a) Etendue géographique exacte de la mission :

Seules les zones mentionnées au point 1.1.a) sont concernées par cet inventaire.

b) Historique du bâtiment :

/

## 1.3. **Réserves éventuelles**

a) Réserves générales

Appareils : Sauf indication contraire dans le texte, les appareils dont on peut supposer qu'ils contiennent de l'amiante ont été soigneusement examinés, sans pour autant faire l'objet d'un démontage. Il est donc très possible que la description en soit incomplète et que des matériaux contenant de l'amiante inaccessible soient découverts par la suite

Joints de brides : Sauf indication contraire dans le texte, les joints de brides font l'objet d'une étude basée sur quelques échantillons prélevés au hasard. La suspicion sur les joints de brides est dès lors étendue à l'ensemble des occurrences présentes et elles devront être considérées comme contenant potentiellement de l'amiante lors de leur élimination.

Egouttage souterrain : Sauf indication contraire dans le texte, l'inaccessibilité du réseau d'égouttage souterrain rend son étude impossible. La présence potentielle d'application d'amiante (canalisation de fibrociment) ne peut être exclue.

Fondations et parties inaccessibles : Sauf cas particuliers (sondages existant permettant une vision partielle), certaines parties restent invisibles et ne sont donc pas décrites ; il s'agit, par exemple, des coffrages perdus noyés dans le béton ou des déchets présents dans les fondations (ou trémies cachées).

b) Réserve d'accessibilité

Liste des locaux non visités : Appartements non cités au point 1.1.a)

Extrapolation légitime des conclusions aux locaux non visités : /

*nota* : L'examen confirmant cette extrapolation devra être réalisé au plus tard avant les travaux.

Sondages complémentaires recommandés : Appartements non cités au point 1.1.a)

Autres réserves : Wascos n'est pas responsable pour des anomalies éventuelles concernant la dénomination des locaux ainsi que pour les modifications postérieures à cet inventaire.

**Le présent rapport d'inventaire ne constitue pas un Cahier Spécial des Charges (CSC) ni métré pour travaux de désamiantage et ne peut donc pas servir à un appel d'offre.**

#### **1.4. Description de la méthode utilisée pour dresser l'inventaire :**

L'inspection a été organisée et systématique afin de s'assurer que tous les locaux ont été visités.

Les listes suivantes des principaux matériaux contenant de l'amiante ainsi que leurs utilisations ont été utilisées comme base de l'inspection.

- L'annexe A de la norme française AFNOR NF X 46-020 qui reprend une liste non exhaustive des composants amiantés de la construction les plus courants ;
- La table 1 (page 10) de la norme anglaise MDHS 100 de juillet 2001 : « Asbestos-containing materials in buildings ».

##### **a) Manière de prendre des échantillons :**

- Lorsque cela est possible, des échantillons sont prélevés sur les matériaux suspects afin de démontrer l'éventuelle présence d'amiante dans ceux-ci.
- Les resserrages de passages de techniques dans les trémies, les finitions à hauteur des façades, la protection des structures métalliques porteuse, les cloisonnements verticaux et horizontaux ont été systématiquement inspectés.
- Dans la mesure du possible et afin de limiter la dégradation des matériaux ainsi que la libération de poussières, la taille des échantillons a un volume supérieur à 2cm<sup>3</sup>.
- Pour être représentatifs, les échantillons de matériaux friables sont prélevés jusqu'au support. Les outils utilisés pour le prélèvement sont des outils à main (pas d'outils électriques) qui ont été nettoyés après usage.
- Afin de limiter la dispersion de fibres et en fonction de leur nature, les matériaux à échantillonner peuvent être mouillés avant de procéder au prélèvement.
- L'opérateur a veillé à éloigner toutes les personnes non nécessaires à l'exécution des prélèvements.
- Si nécessaire, l'opérateur s'est protégé par le port d'un équipement de protection respiratoire approprié.
- En fonction de la nature du matériau et de son état de dégradation, il pourra étendre une feuille de plastique sous la zone à échantillonner afin de ne pas la contaminer, et portera alors également un survêtement de protection jetable.
- Après les prélèvements, les débris sont récoltés et le support nettoyé au moyen d'un chiffon humide.
- Les trous sont rebouchés.

##### **b) Outils dont dispose l'enquêteur :**

- Une solide pince (pour casser des fragments de matériaux durs (fibrociment)).
- Un cutter tranchant (pour trancher dans les matériaux tels que dalles vinyles, plaques d'isolation friables, joints, cordes,...)

- Un emporte pièce (pour les flocages et isolation calorifuges très friables).
- Un set de tournevis à embouts variés (pour dévisser les éléments décoratifs ou de protection placés devant les matériaux contenant de l'amiante).
- Un burin, un marteau.
- Du ruban adhésif pour réparer les matériaux friables échantillonnés afin d'éviter la dispersion de fibres de manière très provisoire.
- Des emballages pourvus d'étiquettes et pouvant être fermés hermétiquement pour l'emballage individuel des échantillons.
- Un spray d'encapsulant.
- Et tout autre matériel nécessaire pour permettre l'exploration des lieux (lampe-torche,...)

c) Marquage et repérage sur le terrain :

Les exigences suivantes ont été respectées lors du marquage :

- L'endroit exact où un échantillon a été prélevé a été indiqué dans le rapport.
- Une photo de l'endroit où l'échantillon a été prélevé a été insérée dans le rapport. La photo a été prise de manière telle que l'endroit de prélèvement est reconnaissable.
- Une photo des autres applications reconnues comme amiantées lors de la visite (type amiante-ciment, matériaux industriels amiantés connus, ...) est jointe au présent inventaire.
- L'identification des échantillons respecte le modèle suivant : date suivant le format AAMMJJ - initiales de l'inspecteur - n° de séquence, situation géographique, description du matériau.

d) Nombre d'échantillons à prélever

Un seul échantillon suffit à déterminer le caractère positif d'un matériau homogène.

Pour s'assurer du caractère négatif, les quantités suivantes d'échantillons sont prélevées :

Calorifuge : 1 si < 20m ; 2 entre 20 et 50m ; 3 entre 50 et 100 m ; 1 supplémentaire par 50 m au-delà.

Flocage : 1 par 50 m<sup>2</sup> ou par pièce floquée de manière homogène

Panneaux, fibrociments : 1 par zone homogène

Cordes : 10% des éléments présents

Dalles de sol et colle : 1 échantillon moyen par zone de teinte similaire

e) Analyse en laboratoire :

Norme ayant servi de référence pour l'analyse des échantillons en vue de la détermination de la présence d'amiante des différents types :

<i>GROUPE</i>	<i>METHODE</i>	<i>BASEE SUR</i>	<i>ACTE ET PRINCIPE</i>
6	PT01rev.02 / LM11	NEN 5896	Identification qualitative d'amiante dans les matériaux (dispersion de couleurs et microscopie à polarisation)

**A chaque échantillon correspond une analyse et les échantillons n'ont pas été mélangés avant la réalisation de l'analyse.**

## 1.5. *Evaluation générale des risques*

Pas de remarque particulière.

## 2. Recommandations et programme de gestion

Vu les applications de Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA) présentes, le programme de gestion doit être immédiatement mis en application conformément à :

Arrêté royal du 16 mars 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante.

Section III. - Programme de gestion

Art. 12.

§ 1er. L'employeur qui, sur base de l'inventaire, a constaté la présence d'amiante dans son entreprise, établit un programme de gestion.

Ce programme vise à maintenir l'exposition à l'amiante des travailleurs appartenant ou non au personnel de l'entreprise au niveau le plus bas possible.

Ce programme est régulièrement mis à jour.

§ 2. Le programme de gestion comporte :

1° une évaluation régulière, au moins annuelle, de l'état de l'amiante et des matériaux contenant de l'amiante par une inspection visuelle;

2° les mesures de prévention à mettre en œuvre ;

3° les mesures qui sont prises avec une planification de travail concordante lorsque l'amiante et les matériaux contenant de l'amiante sont en mauvais état ou sont situés dans des endroits où ils sont susceptibles d'être heurtés ou détériorés.

Les mesures visées dans l'alinéa 1er, 3°, peuvent impliquer que les matériaux contenant de l'amiante soient fixés, encapsulés, entretenus, réparés ou enlevés selon les conditions et modalités fixées par le présent arrêté.

**Les M.C.A devront être enlevés par une entreprise agréée avant tous autres travaux de démolition/rénovation.**

**En dehors des matériaux contenant de l'amiante, aucun risque particulier n'est à signaler.**

### 3. Résultats

#### 3.1. Fiche descriptive des matériaux suspects

Caractéristiques	
Numéro de l'application et des échantillons éventuels	Application WAS2401 – 03 - 01 Pas d'échantillon
Type de matériau	Gaine Amiante-Ciment
Localisation(s) exacte(s) du matériau suspect	Toiture
Nombre et endroits de prélèvements dans le matériau suspect	Pas d'échantillon prélevé Connaissance du matériau
Quantité <i>approximative</i> du matériau suspect concerné par la présente fiche	1 pièce
Accessibilité de ce matériau suspect	Accessible
Traitement de surface	/
Etat de dégradation, dommages éventuels et leur étendue	Intact
Remarques éventuelles	/
Conclusion	
<b>Présence ou absence d'amiante</b>	<b>Positif : Amiante-Ciment</b>







**Photos 1 et 2: Gaine amiante-ciment**

Caractéristiques	
Numéro de l'application et des échantillons éventuels	Application WAS2401 – 03 - 02 Echantillon 171013 FW01
Type de matériau	Roofing – Machinerie Ascenseurs
Localisation(s) exacte(s) du matériau suspect	Dakwerk
Nombre et endroits de prélèvements dans le matériau suspect	1 échantillon prélevé
Quantité <i>approximative</i> du matériau suspect concerné par la présente fiche	/
Accessibilité de ce matériau suspect	Accessible
Traitement de surface	Néant
Etat de dégradation, dommages éventuels et leur étendue	Intact
Remarques éventuelles	/
Conclusion	
<b>Présence ou absence d'amiante</b>	<b>Négatif</b>



Photo 3: Roofing

Caractéristiques	
Numéro de l'application et des échantillons éventuels	Application WAS2401 – 03 - 03 Echantillon 171013 FW02
Type de matériau	Plafonnage
Localisation(s) exacte(s) du matériau suspect	Ensemble du bâtiment
Nombre et endroits de prélèvements dans le matériau suspect	1 échantillon prélevé représentatif de l'ensemble des bâtiments
Quantité <i>approximative</i> du matériau suspect concerné par la présente fiche	Inconnu
Accessibilité de ce matériau suspect	Accessible
Traitement de surface	Néant
Etat de dégradation, dommages éventuels et leur étendue	Intact
Remarques éventuelles	/
Conclusion	
<b>Présence ou absence d'amiante</b>	<b>Négatif</b>

Pas de photo

## Tableau récapitulatif des applications amiantées

SSol	CDM = Connaissance du matériau	<b>Oui</b>	A = Amosite
Re-Chaussée	A/C = Asbeste-Ciment	<b>Non</b>	C=Chrysotile
Extur	RS = Revêtement de sol	<b>Suspicion</b>	<b>CC = Crocidolite</b>

Dénomination	Application		Asbeste					Fiche	Quantité approx.	Photo	Recom
	Type	Etat	Présence	M.C.A.	Labo.	N°	Analyse	N°		N°	
Toiture	Velcement buis	Intact	<b>Oui</b>	A/C	CDM	-	+	1	<b>1 pièce</b>	1 et 2	<b>P4</b>

<b>P1</b>	Traitement immédiat
<b>P2</b>	Traitement à prévoir dans un avenir proche
<b>P3</b>	Traitement à long terme
<b>P4</b>	Pas d'action immédiate

**Pour les applications M.C.A. qui resteraient en place, un programme de gestion est à appliquer conformément à l'A.R. du 16 mars 2006.**

2. Le programme de gestion comporte :

- ° une évaluation régulière, au moins annuelle, de l'état de l'amiante et des matériaux contenant de l'amiante par une inspection visuelle;
- ° les mesures de prévention à mettre en oeuvre;
- ° les mesures qui sont prises avec une planification de travail concordante lorsque l'amiante et les matériaux contenant de l'amiante sont en mauvais état ou sont situés dans des endroits où ils sont susceptibles d'être heurtés ou détériorés. Les mesures visées dans l'alinéa 1er, 3°, peuvent impliquer que les matériaux contenant de l'amiante soient fixés, encapsulés, entretenus,

## 4. Annexes

### 4.1. Matériaux échantillonnés avec analyse négative

SS=Sous-Sol Rez=Rez-de-Chaussée Ext.=Extérieur	
--	--

Localisation		Application		Recherche d'amiante				Photo
Bât / Niv.	Dénomination	Type	Etat	Présence	Labo.	N° d'échantillon :	Analyse	N°
Bosnie 127-143	Toiture Machinerie Ascenseurs	Roofing	Intact	Non	SGS	171013FW01	-	3
Bosnie 127-143	Tous les appartements	Plafonnage	Intact	Non	SGS	171013FW02	-	-

## 4.2. Rapports d'analyses



Rapport d'analyse de : 8 Matériaux Susceptibles de Contenir de l'Amiante  
 Prélevés par : Vos soins  
 Reçus le : 24/10/2017  
 Localisation : Inconnue  
 Analyste : S. Hermant

Les résultats suivants ont été obtenus en tant que laboratoire agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

<sup>®</sup> Identification amiante,  
 (ECO.F/AV-As/002 – méthode interne basée sur la microscopie optique)

Référence échantillon SGS	Référence client	Localisation / Matériaux	Résultat	Variété d'amiante
001	171013 FWD1	Roofing Asc./rue de Bosnie	Négatif	-
002	171013 FWD2	Plafonnage appart. +3 / Bosnie	Négatif	-

Date d'analyse : 24/10/2017

<sup>®</sup> : les analyses marquées d'un B sont accréditées par BELAC ISO 17025 (Nr 005-TEST).

Fin des résultats obtenus en tant que laboratoire agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Un résultat négatif selon la technique optique n'exclut pas la présence de traces d'amiante (limite technique de la méthode).

La microscopie électronique constitue une technique complémentaire permettant la recherche de très faibles teneurs en fibres d'amiante, non détectables en optique.

### DISCLAIMER

A moins qu'il en ait été convenu autrement, les commandes sont exécutées sur base de la version la plus récente des conditions générales de SGS Belgium. Ces conditions vous seront de nouveau envoyées sur simple demande. L'attention est attirée sur la limitation de la responsabilité, ainsi que sur les points en matière de compensation et de compétences, comme déterminées par ces conditions. Chaque détenteur de ce document est censé savoir que les informations relatives dans ce document ne représentent que les constatations de SGS Belgium au moment de son intervention et en dehors les limites des instructions éventuelles du client. SGS Belgium n'est responsable que vis-à-vis de son client et lors d'une transaction commerciale, ce document ne décharge pas les parties de leur obligation d'exécuter tous leurs droits et obligations émanant des

AW-448012.01 Page 3 of 4

SGS Belgium SA

Environment, Health, Safety, Parc Créalys, rue Phocas Lejeune, 4 B-5032 Gembloux – Les Isnes  
 t +32 (0)81 715 160 f +32 (0)81 715 161 e be\_envi.services@sgs.com www.sgs.com

Member of the SGS Group (Société Générale de Surveillance)

Registered office: Nominatier 87, 3-2200 Antwerpen, P.R. Antwerpen 141 810, STW BE 434 882 750, Belgie 160-160000-01  
 Activities are conducted only in accordance with our General Conditions, deposited with the Antwerp Chamber of Commerce and Industry